



# Conseil économique et social

Distr. générale  
8 mars 2007  
Français  
Original : anglais

## Commission du développement durable

### Quinzième session

30 avril-11 mai 2007

Point 3 de l'ordre du jour

Module thématique du cycle d'application 2006-2007

(session directive)

## Rapport de la Réunion préparatoire intergouvernementale

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session . . . . .	1–21	2
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	1–4	2
B. Ordre du jour et organisation des travaux . . . . .	5–7	2
C. Travaux de la session . . . . .	8–18	3
D. Participation . . . . .	19–20	5
E. Documentation . . . . .	21	5
II. Projet de texte de négociation élaboré par le Président . . . . .	22	6
A. Ressources énergétiques aux fins du développement durable . . . . .	7	7
B. Développement industriel . . . . .	10	10
C. Pollution atmosphérique/atmosphère . . . . .	12	12
D. Changements climatiques . . . . .	14	14
E. Corrélations et question intersectorielles (dont les moyens d'exécution) . . . . .	16	16
F. Examen et suivi . . . . .	19	19
III. Adoption du rapport de la Réunion préparatoire intergouvernementale . . . . .	23–24	19



## **I. Organisation de la session**

### **A. Ouverture et durée de la session**

1. La Réunion préparatoire intergouvernementale de la quinzième session de la Commission du développement durable s'est tenue à New York du 26 février au 2 mars 2007, conformément à la résolution 2005/228 du Conseil économique et social, en date du 20 juillet 2005. Neuf séances y ont été consacrées. Des débats interactifs sur les thèmes de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique, de l'atmosphère et des changements climatiques ont été tenus parallèlement lors des 2<sup>e</sup> à 7<sup>e</sup> séances, du 26 au 28 février et le 1<sup>er</sup> mars 2007. Des débats interactifs sur les corrélations et les questions intersectorielles (dont les moyens d'exécution) se rapportant aux mêmes thèmes ont eu lieu à la 7<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> mars.

2. La session a été ouverte par le Président de la quinzième session de la Commission, Abdullah bin Hamad Al-Attiyah (Qatar), qui a fait une déclaration liminaire.

3. Le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales a présenté les rapports du Secrétaire général sur les politiques et mesures envisageables pour accélérer la mise en œuvre, à savoir le rapport sur l'énergie au service du développement durable (E/CN.17/2007/2), le rapport sur le développement industriel (E/CN.17/2007/3), le rapport sur la pollution atmosphérique et l'atmosphère (E/CN.17/2007/4) et le rapport sur les changements climatiques (E/CN.17/2007/5), ainsi que le rapport sur les corrélations et les questions intersectorielles (E/CN.17/2007/6).

4. À la 1<sup>re</sup> séance, le 26 février, les représentants du Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Allemagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne) et des États-Unis d'Amérique ont fait une déclaration.

### **B. Ordre du jour et organisation des travaux**

5. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 26 février 2007, la Réunion préparatoire intergouvernementale a adopté son ordre du jour provisoire et approuvé l'organisation de ses travaux, tels qu'ils figuraient dans le document E/CN.17/IPM/2007/1 et Corr.1. L'ordre du jour était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer les progrès :
  - a) Ressources énergétiques aux fins du développement durable;
  - b) Développement industriel;
  - c) Pollution atmosphérique/atmosphère;
  - d) Changements climatiques.
3. Questions diverses.
4. Adoption du rapport de la Réunion préparatoire intergouvernementale.

6. À la même séance, la Réunion a approuvé l'accréditation du Centre pour le développement rural intégré (Asie et Pacifique) et de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour participer à la session en cours à titre d'observateur.

7. Également à la 1<sup>re</sup> séance, il a été convenu que le candidat à la vice-présidence approuvé par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, Luiz Alberto Figueiredo Machado (Brésil), assume cette fonction à la Réunion préparatoire intergouvernementale en attendant d'être officiellement élu au début de la quinzième session de la Commission. La Réunion a ensuite été informée que le Vice-Président, Alain Édouard Traoré (Burkina Faso), exercerait les fonctions de rapporteur à la quinzième session de la Commission et à la Réunion préparatoire intergouvernementale.

### C. Travaux de la session

8. À la 1<sup>re</sup> séance, le 26 février 2007, le Directeur du Département des ressources naturelles et des affaires environnementales du Ministère des affaires étrangères d'Islande a fait une déclaration sur les résultats du Séminaire international sur l'économie de l'hydrogène pour le développement durable, qui s'est tenu à Reykjavik les 28 et 29 septembre 2006.

9. À la même séance, les représentants de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (qui ont également pris la parole au nom de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), de la Commission économique pour l'Afrique, et les représentants de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont fait des déclarations dans lesquelles ils ont présenté les résultats de leurs délibérations concernant les politiques et mesures envisageables pour surmonter les obstacles et les difficultés propres aux régions qui empêchent de remplir les engagements relatifs au module thématique sur l'énergie au service du développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique et l'atmosphère et les changements climatiques.

10. Également à sa 1<sup>re</sup> séance, la Réunion a entendu les déclarations des représentants des grands groupes, qui ont fait part de leurs vues sur les politiques et mesures envisageables concernant les thèmes de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et de l'atmosphère et des changements climatiques, figurant dans la note du Secrétariat (E/CN.17/2007/7) intitulée « Priorités d'action des grands groupes s'agissant de l'énergie pour le développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques ». Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (au nom du groupe des femmes), du Réseau global Action jeunesse (au nom du groupe des enfants et des jeunes), du Conseil international des traités indiens (au nom du groupe des peuples autochtones), du Third World Network (au nom du groupe des organisations non gouvernementales), du Conseil international pour les initiatives écologiques locales – Local Governments for Sustainability (au nom du groupe des autorités locales), de la Confédération internationale des syndicats libres (au nom du groupe des travailleurs et des syndicats), de la Chambre de commerce internationale (au nom du groupe du commerce et de l'industrie), du Conseil international pour la science (au nom du

groupe des communautés scientifiques et technologiques), et de la Fédération internationale des producteurs agricoles (au nom du groupe des exploitants agricoles).

11. Les grands groupes étaient représentés par 45 organisations accréditées. Leurs vues quant aux orientations possibles et aux mesures envisagées pour les thèmes considérés ont été prises en compte dans les débats thématiques qui se sont déroulés pendant toute la semaine, et ils ont été invités à formuler des observations finales à la dernière séance.

12. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 26 février, la Réunion a organisé une table ronde interactive sur les politiques et mesures envisageables en vue d'accélérer la mise en œuvre pour les thèmes de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et de l'atmosphère et des changements climatiques, s'agissant des petits États insulaires en développement. Les invités étaient Leslie Walling, Directeur exécutif de l'Association caraïbe pour l'environnement, Paul Fairbairn, Directeur du Programme survie des communautés du secrétariat de la Commission des îles du Pacifique pour les sciences appliquées de la terre, et Tom Goreau, Président de l'Alliance mondiale pour les récifs coralliens. La Vice-Présidente, Frances Lisson (Australie) a résumé les principaux points abordés lors du débat interactif.

13. À ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, le 27 février, la Réunion a tenu une table ronde interactive sur les politiques et mesures envisageables afin d'accélérer la mise en œuvre pour le thème de l'énergie au service du développement durable. Les participants étaient Bikash Pandey, Programme pour l'énergie propre de Winrock (Pakistan), Shahmar Movsumov, Directeur exécutif du Fonds national pétrolier d'Azerbaïdjan et Président de la Commission nationale de l'Initiative de transparence des industries extractives, et Hasan Qabazard, Directeur de la Division de la recherche de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. La Vice-Présidente, Frances Lisson (Australie), a résumé les principaux points abordés lors du débat interactif.

14. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 27 février, la Réunion a tenu une table ronde interactive sur les politiques et mesures envisageables afin d'accélérer la mise en œuvre pour le thème du développement industriel. Les participants étaient Nabil Nasr, Directeur du Center for Integrated Manufacturing Studies du Rochester Institute of Technology (Rochester, État de New York), et Annabella Rosenberg, membre de la Confédération internationale des syndicats libres (Argentine). Les Vice-Présidents, Luiz Alberto Figueiredo Machado (Brésil) et Jiří Hlaváček (République tchèque), ont résumé les principaux points abordés lors du débat interactif.

15. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 28 février, la Réunion a tenu une table ronde interactive sur les politiques et mesures envisageables afin d'accélérer la mise en œuvre pour le thème de la pollution atmosphérique et de l'atmosphère. Les participants étaient Hilal Raza, Directeur général et Président-directeur général de l'Institut des hydrocarbures du Pakistan, et Brian Doll, représentant d'Exxon Mobil et Président de l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement. Les Vice-Présidents, Frances Lisson (Australie) et Alain Édouard Traoré (Burkina Faso), ont résumé les principaux points abordés lors du débat interactif.

16. À ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 28 février et 1<sup>er</sup> mars, la Réunion a tenu une table ronde interactive sur les politiques et mesures envisageables afin d'accélérer la mise en œuvre pour le thème des changements climatiques. Les participants étaient José Domingos Miguez, Président du Conseil d'administration du mécanisme pour un développement propre, et Richard Moss, Directeur principal du Programme énergie viable et changements climatiques de la Fondation pour les Nations Unies et Visiting Senior Research Scientist au Earth Systems Science Interdisciplinary Center de l'Université du Maryland (College Park, État du Maryland). Le Vice-Président, Luiz Alberto Figueiredo Machado (Brésil) a résumé les principaux points abordés lors du débat interactif.

17. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> mars, la Réunion a tenu une table ronde interactive sur les politiques et mesures envisageables pour surmonter les obstacles et les contraintes s'agissant des corrélations et questions intersectorielles (dont les moyens d'exécution) entre les thèmes de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et de l'atmosphère et des changements climatiques. Les Vice-Présidents, Luiz Alberto Figueiredo Machado (Brésil) et Jiří Hlaváček (République tchèque) ont résumé les principaux points abordés lors du débat interactif.

18. Durant la session de la Réunion, des activités de partenariat ont été organisées sous la forme de séances interactives sur le thème des partenariats dans la pratique afin de susciter des échanges sur les questions concrètes que pose l'exécution des programmes de développement durable dans le cadre des partenariats, les obstacles auxquels elle se heurte et les enseignements que l'on peut en tirer. Compte tenu de l'accent mis cette année sur les orientations possibles et les mesures envisageables en vue d'accélérer les progrès, une large place y a été accordée aux expériences sur le terrain. Les séances ont été présidées par le Vice-Président de la quinzième session de la Commission, Luiz Alberto Figueiredo Machado (Brésil). On trouvera des renseignements complémentaires sur les activités de partenariat à l'adresse Web suivante : <http://www.un.org/esa/sustdev/partnerships/partnerships.htm>.

## **D. Participation**

19. Ont participé à la Réunion les représentants de 48 États membres de la Commission du développement durable. Étaient également présents des observateurs d'autres États membres de l'Organisation des Nations Unies et de la Communauté européenne, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et des grands groupes.

20. La liste des participants à la Réunion figure dans le document portant la cote E/CN.17/IPM/2007/INF.1. Elle peut également être consultée à l'adresse Web suivante : [http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd15/csd15\\_ipm.htm](http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd15/csd15_ipm.htm).

## **E. Documentation**

21. La Réunion préparatoire intergouvernementale était saisie des documents suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général sur les politiques et mesures envisageables pour accélérer la mise en œuvre : énergie au service du développement durable (E/CN.17/2007/2);
- b) Rapport du Secrétaire général sur les politiques et mesures envisageables pour accélérer la mise en œuvre : développement industriel (E/CN.17/2007/3);
- c) Rapport du Secrétaire général sur les politiques et mesures envisageables pour accélérer la mise en œuvre : pollution atmosphérique/atmosphère (E/CN.17/2007/4);
- d) Rapport du Secrétaire général sur les politiques et mesures envisageables pour accélérer la mise en œuvre : changements climatiques (E/CN.17/2007/5);
- e) Rapport du Secrétaire général sur les politiques et mesures envisageables pour accélérer la mise en œuvre : corrélations et questions intersectorielles (E/CN.17/2007/6);
- f) Note du Secrétariat sur les priorités d'action des grands groupes s'agissant de l'énergie pour le développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques (E/CN.17/2007/7);
- g) Lettre datée du 26 janvier 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le résumé des conclusions et recommandations du Séminaire international sur l'économie de l'hydrogène pour le développement durable, qui s'est tenu les 28 et 29 septembre 2006 à Reykjavik (E/CN.17/2007/8).

## II. Projet de texte de négociation élaboré par le Président<sup>1</sup>

22. La Réunion a décidé de transmettre à la Commission le projet de texte de négociation suivant :

[Titre à négocier]

*La Commission du développement durable,*

*Réaffirmant* la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, notamment le principe 7 sur les responsabilités communes mais différenciées, Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg), le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, la Déclaration de la Barbade et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, la Déclaration de Maurice et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement,

*Réaffirmant* qu'il demeure nécessaire de préserver l'équilibre entre le développement économique, le développement social et la protection de

---

<sup>1</sup> Texte élaboré par le Président de la quinzième session de la Commission du développement durable, conformément à la résolution 2003/61 du Conseil économique et social.

l'environnement, qui sont les piliers interdépendants et complémentaires du développement durable,

*Réaffirmant* que la lutte contre la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation non viables ainsi que la protection et la gestion des ressources naturelles indispensables au développement économique et social sont les objectifs ultimes et les conditions essentielles du développement durable,

*Soulignant* que les corrélations entre les quatre questions du module thématique sont telles que toute politique ou mesure adoptée au titre de l'une d'entre elles peut présenter des avantages pour les autres,

*Soulignant* que les questions intersectorielles cernées à la onzième session de la Commission du développement durable sont très pertinentes sur le plan des corrélations dans le présent module thématique,

*Prenant acte* des résultats de la quatorzième session de la Commission et de la Réunion préparatoire intergouvernementale de la quinzième session, notamment des conclusions relatives aux obstacles et difficultés auxquels se heurte l'exécution des programmes dans les domaines sur lesquels porte le module thématique, à savoir l'énergie au service du développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique et l'atmosphère et les changements climatiques, ainsi qu'aux enseignements que l'on peut en tirer et aux pratiques optimales en la matière,

*Prenant acte également* des dispositions et décisions ayant déjà fait l'objet d'un accord au sujet du module thématique,

*Décide* d'engager les gouvernements et les organismes des Nations Unies, en partenariat avec les grands groupes et les autres parties prenantes, à prendre les dispositions énoncées dans l'annexe à la présente résolution.

## **Annexe**

[Titre à négocier]

### **A. Ressources énergétiques aux fins du développement durable**

1. Les ressources énergétiques sont déterminantes aux fins du développement durable.
2. Sachant que les combustibles fossiles demeureront les principales sources d'énergie au cours des décennies à venir, il faudrait s'employer davantage à mettre au point des technologies plus perfectionnées et moins polluantes pour leur exploitation et leur utilisation. Il faudrait aussi s'employer davantage à assurer l'amélioration constante et la diffusion de ces technologies.
3. Diversifier les sources d'approvisionnement en énergie et mettre au point des technologies plus perfectionnées et moins polluantes, plus efficaces, plus abordables et d'un meilleur rapport coût-performance, y compris des technologies relatives aux biocarburants et à l'énergie hydraulique, et en assurer leur transfert aux pays en développement à des conditions préférentielles convenues d'un commun accord. En ayant conscience de l'urgence de la situation, augmenter considérablement la part mondiale des sources d'énergie renouvelables, avec pour objectif d'accroître leur

apport à l'offre globale d'énergie, en faisant la part des objectifs nationaux et des objectifs volontaires régionaux ainsi que des initiatives, là où elles existent, et en s'assurant que les politiques énergétiques appuient les efforts déployés par les pays en développement pour éradiquer la pauvreté, et examiner régulièrement les données disponibles pour évaluer les progrès réalisés. À cette fin, il faudrait :

a) Reconnaître que l'accès à l'énergie est essentiel pour le développement économique et social et l'élimination de la pauvreté;

b) Inclure l'accès à l'énergie dans les stratégies nationales de développement durable, les stratégies de lutte contre la pauvreté, les cadres de planification du développement et, en ce qui concerne les donateurs, dans les politiques de coopération aux fins du développement;

c) Promouvoir l'intégration de politiques énergétiques diversifiées dans les stratégies nationales de développement durable, les stratégies de lutte contre la pauvreté ou d'autres plans nationaux de planification;

d) Appuyer les initiatives et les mesures concrètes en faveur de l'extension de l'approvisionnement en énergie aux pauvres, en particulier dans les zones rurales et les régions reculées dans les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires;

e) Assurer l'accès à des services modernes et aux technologies de pointe en utilisant toutes les sources d'énergie et tous les choix disponibles;

f) Développer l'utilisation des combustibles plus propres pour le chauffage et la cuisson, y compris le gaz de pétrole liquéfié (GPL);

g) Développer, selon qu'il conviendra, l'utilisation des formes d'énergie renouvelable, à savoir les biocarburants, l'énergie hydraulique, la géothermie, l'énergie éolienne et l'énergie solaire;

h) Continuer de mettre en place des infrastructures de stockage et d'acheminement de l'énergie, notamment des lignes et des conduites et des interconnexions électriques régionales;

i) Appuyer, selon qu'il conviendra, les efforts visant à accroître la part des énergies renouvelables, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg et aux plans nationaux;

j) Encourager les populations à participer à l'application des politiques et pratiques dans le domaine de l'énergie et à en comprendre l'objet;

k) Accroître la participation des femmes à la planification, l'élaboration et l'exécution des programmes dans le domaine de l'énergie;

l) Favoriser les contacts entre les centres hautement spécialisés dans l'énergie au service du développement durable;

m) Renforcer l'appui aux partenariats publics et privés aux fins de la recherche et du développement dans le domaine de l'énergie, notamment en ce qui concerne les technologies plus perfectionnées et moins polluantes pour l'exploitation des combustibles fossiles et les énergies renouvelables;

- n) Accélérer la mise au point, la diffusion et la mise en application de technologies d'accroissement du rendement énergétique et de réduction de la consommation d'énergie qui soient abordables et moins polluantes;
- o) Favoriser le transfert et la diffusion de technologies plus perfectionnées et moins polluantes, y compris les technologies relatives aux combustibles fossiles;
- p) Stimuler les initiatives d'expérimentation et de mise en service dans les conditions réelles des technologies de captage et de stockage du dioxyde de carbone et des technologies de pointe pour la récupération assistée de pétrole;
- q) Développer la production et l'utilisation durables de la bioénergie;
- r) Encourager davantage le transfert des technologies sans risque pour l'environnement et d'un coût abordable dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud;
- s) Inviter les institutions financières internationales et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à renforcer leur appui à l'accroissement du rendement énergétique, aux énergies renouvelables et aux technologies plus perfectionnées et moins polluantes pour les combustibles fossiles, et à rendre l'accès au financement plus facile pour les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires;
- t) Faciliter la transition vers les combustibles fossiles liquides et gazeux moins polluants, notamment en créant les conditions d'investissement appropriées pour le commerce du gaz naturel liquéfié, et développer un marché mondial pour ce gaz afin d'accroître l'accès à l'énergie;
- u) Supprimer les subventions qui portent préjudice à l'environnement et faussent le marché;
- v) Investir davantage dans la mise en valeur des ressources existantes, à savoir les combustibles fossiles, les biocarburants, les énergies renouvelables et autres sources d'énergie;
- w) Accroître le rendement énergétique dans l'industrie des hydrocarbures, notamment en réduisant l'évacuation des gaz et leur combustion en torchère;
- x) Favoriser la modernisation, la remise en état et l'expansion des infrastructures du secteur de l'électricité en augmentant le rendement énergétique;
- y) Accroître la productivité et mieux exploiter les capacités de production, en assurant une production mixte, en changeant de combustible, en interconnectant les réseaux nationaux d'électricité, en établissant des pools énergétiques et en développant le commerce de l'électricité;
- z) Encourager davantage les échanges d'informations et les évaluations comparatives entre les pays afin de réduire les coûts de l'énergie et d'accroître le rendement dans les industries qui consomment beaucoup d'énergie;
- aa) Appuyer la création de sociétés de services dans le domaine de l'énergie en renforçant les capacités nationales;
- bb) Renforcer la réglementation en matière de construction et encourager davantage l'amélioration de l'isolation et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les locaux commerciaux et les immeubles résidentiels;

cc) Appuyer les politiques et les réglementations qui prévoient des critères de rendement énergétique dans le secteur de l'électricité et des normes et certifications en matière de rendement énergétique;

dd) Renforcer l'appui international aux mesures que prennent les pays pour adopter des normes et des étiquetages concernant les appareils et le matériel grand public à haut rendement énergétique;

ee) Exécuter des projets d'achat d'énergie par le secteur public et de démonstration concernant l'application de techniques d'utilisation rationnelle de l'énergie;

ff) Sensibiliser les consommateurs et les faire participer à des campagnes d'économie de l'énergie;

gg) Faciliter les opérations sur les marchés nationaux de l'énergie;

hh) Renforcer les programmes nationaux et régionaux visant à accroître le rendement énergétique et appuyer les investissements dans les technologies modernes correspondantes et leur transfert;

ii) Mobiliser des ressources financières supplémentaires, y compris dans le secteur privé et en ayant recours au microcrédit et à des solutions de financement innovantes en faveur des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie;

jj) Renforcer la coopération Sud-Sud, y compris entre les pays en développement exportateurs et importateurs d'énergie;

kk) Mobiliser des fonds provenant de toutes les sources, étudier des solutions de financement innovantes et créer un climat d'investissement favorable à tous les niveaux afin d'attirer des capitaux privés pour des projets relatifs à l'énergie, y compris en y affectant une plus grande part de l'aide au développement;

ll) Recourir aux partenariats dans le domaine de l'énergie au service du développement durable et les appuyer;

mm) Encourager la création de conditions favorables à l'investissement en éliminant les obstacles et en élaborant et renforçant constamment les cadres appropriés; et

nn) Appuyer le cadre d'investissement en faveur des énergies propres et du développement établi par la Banque mondiale.

## **B. Développement industriel**

4. Le développement industriel est essentiel pour soutenir la croissance économique, éradiquer la pauvreté et créer des emplois, mais aussi pour réaliser les objectifs de développement approuvés par la communauté internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Il existe des synergies entre le développement industriel, le développement social et la protection de l'environnement.

5. Dans ces conditions, les pays sont en droit de choisir leur propre stratégie de développement industriel en fonction du niveau, du taux et du rythme de leur développement, et de leurs capacités.

6. L'utilisation durable des ressources naturelles offre un moyen essentiel de réduire les coûts, d'accroître la compétitivité, de développer l'emploi et de freiner la dégradation de l'environnement.

7. Les gouvernements peuvent prendre les dispositions suivantes :

a) Mettre en place des cadres politiques qui favorisent le développement et la diversification des activités industrielles, notamment au moyen de réglementations appropriées et du renforcement des dispositions régissant la gestion de l'environnement s'appuyant sur des incitations à adopter de meilleures pratiques de gestion et des technologies sans risque pour l'environnement;

b) Accroître et consolider la capacité de production des pays en développement en amplifiant les flux de ressources techniques et financières pour les infrastructures de base et en facilitant les investissements étrangers directs;

c) Appuyer les efforts soutenus que déploie l'ONU pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités d'évaluation des incidences sur l'environnement;

d) Formuler des politiques axées sur l'exploitation des ressources de la mer, les industries de l'aquaculture, les industries de transformation des produits de la mer et la promotion des investissements dans les activités commerciales, en particulier dans les petits États insulaires en développement;

e) Accroître les investissements dans le renforcement des capacités, l'éducation et la formation professionnelle afin de développer les compétences, d'élargir les perspectives d'emploi et de création d'entreprise pour les femmes et les jeunes, et d'atténuer les éventuelles conséquences sociales négatives des restructurations industrielles;

f) Appuyer la mise à niveau technologique aux fins du développement industriel durable, notamment en renforçant les capacités des organismes de normalisation, d'évaluation et de certification, et en intensifiant la collaboration entre les milieux industriels et universitaires dans le domaine de la recherche et du développement;

g) Promouvoir des modes de production et de consommation plus durables, les pays développés montrant la voie en utilisant les ressources naturelles de façon plus rationnelle, en réduisant la pollution, en réduisant les déchets au minimum et en les recyclant, mais aussi en menant des campagnes d'information et de sensibilisation pour inciter les consommateurs à changer de comportement;

h) Promouvoir l'écotourisme dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires;

i) Fournir aux petites et moyennes entreprises un appui sur le plan de la technique, de la gestion et des finances, en particulier pour l'adoption de méthodes de production plus rationnelles, notamment au moyen d'une participation accrue des institutions financières;

j) Promouvoir l'innovation, la création d'entreprises et le capital-risque; et

k) Faciliter l'accès au crédit, en particulier au microcrédit, pour les petits entrepreneurs, notamment les femmes.

8. Le développement industriel est étroitement lié à l'intégration future des pays en développement et des pays en transition économique dans le circuit du commerce international. Il faudrait donc :

a) Faciliter l'accès aux marchés pour les produits essentiels des pays en développement et faire en sorte que le Cycle de négociations de Doha soit mené à bonne fin;

b) Appuyer le renforcement des capacités commerciales, notamment en prenant des mesures de simplification des procédures douanières, de promotion des échanges, de certification des produits et de contrôle de la qualité, de sorte que les produits répondent aux normes internationales;

c) Appuyer les transferts de technologie à des conditions favorables et mobiliser des ressources financières en vue d'un développement industriel durable dans les pays en développement;

d) Renforcer la coopération technologique Nord-Sud et Sud-Sud, y compris entre les établissements de recherche et de développement dans les pays développés et les pays en développement, en partageant l'accès à la propriété intellectuelle et au savoir-faire;

e) Accroître la responsabilité des entreprises sur les plans écologique et social, en tenant compte des normes fondamentales fixées par l'Organisation internationale du Travail; et

f) Mettre davantage l'accent, au sein des organismes des Nations Unies, sur les activités de promotion et d'information relatives aux perspectives d'investissement dans les pays en développement.

### **C. Pollution atmosphérique/atmosphère**

9. La pollution atmosphérique met gravement en péril la santé et l'environnement et doit donc être prise en considération de façon intégrée aux niveaux national, régional et international. Il faudrait :

a) Inclure la réduction de la pollution de l'air des locaux fermés dans les stratégies nationales de développement durable, les stratégies de lutte contre la pauvreté et autres plans nationaux de développement, en mettant l'accent sur l'accès des femmes et des pauvres à des moyens de cuisson et de chauffage non polluants;

b) Accélérer le remplacement des combustibles traditionnels issus de la biomasse par des combustibles moins polluants, notamment le gaz de pétrole liquéfié, pour la cuisson et le chauffage, et encourager les mesures visant à généraliser l'usage de cuisinières de conception améliorée;

c) Tenir compte des conséquences de la pollution atmosphérique pour les femmes et élargir l'accès des femmes aux services d'approvisionnement en énergie modernes;

d) Mieux faire connaître les effets sur la santé de la pollution de l'air des locaux fermés et les sources de cette pollution et fournir des ressources financières pour prévenir les conséquences néfastes pour la santé de cette pollution dans les pays en développement;

- e) Transposer à une plus grande échelle les méthodes efficaces et les pratiques optimales en matière de lutte contre la pollution de l'air des locaux fermés, notamment le Partenariat pour la propreté de l'air dans les locaux d'habitation;
- f) Promouvoir les normes de qualité de l'air afin de diminuer les émissions provenant des activités industrielles et des activités de transport;
- g) Renforcer la lutte contre les émissions provenant de différentes sources afin de réduire la pollution atmosphérique;
- h) Renforcer la coopération et l'assistance technique afin de contrôler la pollution atmosphérique due à l'évacuation des gaz et à leur combustion en torchère;
- i) Appuyer le Processus de Marrakech relatif aux questions de production et de consommation durables;
- j) Réduire la pollution atmosphérique dans les villes au moyen d'un meilleur aménagement d'ensemble de l'espace;
- k) Améliorer la qualité de l'air dans les villes en utilisant des combustibles moins polluants tels que le gaz naturel pour les véhicules et en recourant à des centrales thermiques pour produire l'électricité;
- l) Développer l'utilisation de technologies moins polluantes, notamment de celles qui font appel aux énergies renouvelables;
- m) Apporter aux pays en développement une assistance en ce qui concerne le transfert de technologies efficaces et sans risque pour l'environnement, la gestion de la circulation et le renforcement des capacités appropriées;
- n) Fixer les normes nationales relatives à la qualité de l'air en se fondant sur les valeurs guides de l'Organisation mondiale de la santé pour la qualité de l'air;
- o) Promouvoir les transports publics et les transports en commun;
- p) Renforcer les procédures de contrôle technique des véhicules et les règles régissant leur entretien;
- q) Recourir à des incitations économiques pour promouvoir l'utilisation de véhicules consommant peu d'énergie et polluant peu;
- r) Appuyer le Partenariat pour des combustibles et des véhicules propres en éliminant progressivement l'essence au plomb là où on en fait encore usage et s'efforcer de réduire la teneur en soufre des carburants;
- s) Accentuer les efforts de réduction des émissions liées aux activités d'extraction et de raffinage du pétrole;
- t) Aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de surveillance, de mesure et d'évaluation des incidences de la pollution atmosphérique, en particulier sur la santé;
- u) Renforcer les capacités, consolider les institutions et engager toutes les parties concernées dans les efforts d'amélioration de la qualité de l'air, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;

- v) Améliorer les travaux de collecte et d'analyse des données de surveillance de la pollution atmosphérique et de la santé des populations;
- w) Développer la coopération en matière de connaissances scientifiques solides et actualisées;
- x) Promouvoir la formation afin d'améliorer les méthodes d'évaluation de la pollution atmosphérique;
- y) Observer de façon plus systématique l'atmosphère de la Terre au moyen de systèmes de surveillance au sol et dans l'espace (satellites);
- z) Appuyer les efforts visant à réduire la pollution atmosphérique due aux avions et aux bateaux;
- aa) Aider les pays ayant des régions désertiques étendues à renforcer leurs capacités d'alerte rapide et de surveillance en ce qui concerne les tempêtes de poussière et de sable;
- bb) Surveiller au plan international le commerce illégal des substances appauvrissant la couche d'ozone, notamment en fournissant des ressources et en transférant les technologies appropriées;
- cc) Engager les institutions financières internationales et les mécanismes financiers internationaux à appuyer les mesures visant à lutter contre la pollution de l'air et de l'atmosphère;
- dd) Développer la coopération régionale en vue de réduire la pollution atmosphérique, notamment dans le cadre de recherches et de surveillances conjointes et d'activités d'assistance technique;
- ee) Encourager les échanges d'expériences régionales sur les questions de pollution atmosphérique transfrontière, comme dans le cadre de la Convention de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance;
- ff) Transférer, à des conditions favorables et selon les termes convenus, des technologies d'un coût abordable, efficaces et sans risque pour l'environnement afin de réduire la pollution atmosphérique; et
- gg) Inciter les gouvernements à adopter une réglementation appropriée afin de réduire la pollution atmosphérique.

#### **D. Changements climatiques**

10. La question des changements climatiques n'est pas simplement d'ordre écologique; elle a toute sa place dans le contexte du développement durable et elle nécessite l'attention urgente de la communauté internationale. Les décisions prises par la Commission du développement durable ont pour objet de compléter, et non de reprendre, les dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. Il faudrait :

- a) Développer la coopération et l'échange d'informations sur les technologies sans risque pour le climat et à faible émission de carbone;

b) Développer les initiatives de coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire dans les domaines de la recherche, du développement et de l'expérimentation;

c) Appuyer et accélérer la mise au point, le déploiement et la diffusion de technologies à faible émission de carbone, notamment les technologies permettant d'économiser l'énergie, les technologies faisant appel aux énergies renouvelables, ainsi que les technologies plus perfectionnées et moins polluantes pour l'utilisation des combustibles fossiles;

d) Accroître les incitations financières à l'utilisation des technologies de pointe dans le domaine de l'énergie, notamment les technologies moins polluantes pour l'utilisation des combustibles fossiles, les technologies permettant d'économiser l'énergie et les technologies faisant appel aux énergies renouvelables;

e) S'orienter vers une stratégie à plus long terme consistant notamment à développer le marché des émissions de carbone;

f) Les politiques et les mesures devraient être fondées sur les principes du développement durable et devraient prendre acte du fait que l'éradication de la pauvreté et le développement économique constituent les priorités absolues des pays en développement;

g) Toute initiative future devra être conforme au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, et aux principes énoncés en la matière dans la Déclaration de Rio;

h) Appliquer des politiques et des mesures relatives au climat ayant des bénéfices accessoires, notamment en termes d'amélioration de la santé publique, dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie, de la pollution atmosphérique et du développement industriel;

i) Promouvoir le rendement énergétique dans le secteur des transports;

j) Multiplier les puits de carbone par l'amélioration de l'aménagement du territoire, le boisement et le reboisement;

k) Encourager les initiatives fondées sur la participation pour l'examen des questions liées aux changements climatiques, y compris la coopération régionale et les partenariats régionaux, mais aussi les partenariats entre le secteur public et le secteur privé;

l) Promouvoir la participation du secteur privé à la lutte contre les changements climatiques;

m) Faire participer les femmes à toutes les décisions d'adaptation et d'atténuation, notamment en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe et le choix des technologies d'adaptation;

n) Promouvoir l'inclusion dans les stratégies nationales de développement durable et les stratégies de lutte contre la pauvreté des composantes d'adaptation et d'atténuation des politiques et mesures dans le domaine climatique;

o) Inclure parmi les activités de coopération aux fins du développement des activités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets;

- p) Élargir l'accès à l'assistance financière et technologique disponible au titre des activités d'adaptation, en particulier pour les pays en développement;
- q) Tenir compte dans la planification des mesures d'adaptation et dans les mesures elles-mêmes des enseignements et expériences tirés de la lutte contre les catastrophes et leurs effets;
- r) Renforcer la capacité collective de résistance aux catastrophes provoquées par les changements climatiques en protégeant les ressources naturelles, notamment en reconstituant les mangroves, en reboisant et en régénérant les prairies;
- s) Renforcer les capacités de prévision de la situation dans le temps, de la fréquence et de l'ampleur des effets des changements climatiques, et former à la prise en charge technique des effets néfastes;
- t) Promouvoir la diffusion des études sur les effets à long terme des changements climatiques pour permettre de fixer des objectifs politiques en connaissance de cause;
- u) Appuyer par l'observation, l'échange d'informations et la formation technique les recherches et les analyses concernant certains effets des changements climatiques dans différentes régions;
- v) Consolider les réseaux d'observation systématique du climat en développant les activités de recherche et de diffusion des informations pertinentes;
- w) Renforcer les capacités nationales dans tous les domaines concernés par les changements climatiques;
- x) Recenser les initiatives financières nouvelles et additionnelles expressément consacrées aux changements climatiques dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
- y) Mettre en place et renforcer les capacités institutionnelles des pays à participer au mécanisme pour un développement propre et à la mise en œuvre conjointe, selon qu'il conviendra;
- z) Consolider les mécanismes de financement existants pour les activités d'adaptation et faciliter l'accès des pays en développement aux fonds correspondants, notamment en vue d'une diversification économique destinée à réduire au minimum les conséquences néfastes des mesures d'adaptation;
- aa) Recourir aux marchés d'assurance afin de réduire au minimum les risques liés aux changements climatiques; et
- bb) Appuyer les mesures d'alerte rapide, de gestion des risques, de prévention des catastrophes et d'adaptation pour les pays en développement, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux, à savoir les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés.

#### **E. Corrélations et questions intersectorielles (dont les moyens d'exécution)**

11. Afin de gagner en efficacité et d'obtenir des avantages dans d'autres domaines, il est nécessaire d'adopter une démarche intégrée en ce qui concerne les quatre questions thématiques, en veillant à considérer de façon équilibrée les aspects sociaux, économiques et écologiques du développement durable. Les questions

intersectorielles doivent être prises en compte de façon systématique dans les choix politiques, les programmes et les activités de coopération aux fins du développement. Enfin, les moyens d'exécution sont indispensables si l'on veut traduire les engagements dans la pratique. Il faudrait :

a) Redoubler d'efforts pour donner suite aux engagements pris dans le cadre du Consensus de Monterrey adopté par la Conférence internationale sur le financement du développement, notamment la réalisation rapide et intégrale de l'objectif d'une aide publique au développement à 0,7 %;

b) Élargir l'accès aux sources de financement pour les pays en développement, notamment en s'appuyant sur les ressources publiques et privées;

c) Faciliter l'accès aux fonds et simplifier les procédures d'établissement de rapports pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, dans le cadre de mécanismes de financement multilatéraux;

d) Mettre en place des moyens de financement novateurs afin d'appliquer de façon intégrée les mesures prises dans les quatre domaines du module thématique;

e) Veiller à fournir aux pays africains, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement les ressources financières dont ils ont besoin pour exécuter dans de bonnes conditions leur stratégie nationale de développement durable;

f) Promouvoir le renforcement des capacités et le savoir-faire dans le domaine technique, notamment en s'appuyant sur les institutions financières multilatérales;

g) Mettre en place des mécanismes financiers, notamment des prêts remboursables sur une plus longue période, des plans de microfinancement et des fonds renouvelables;

h) Renforcer les dispositions et accroître les incitations pour le transfert de technologies à des conditions favorables vers les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en tenant compte de la nécessité d'équilibrer l'intérêt pour les innovateurs et la nécessité de proposer aux pays en développement des technologies d'un coût abordable;

i) Accroître les investissements dans la recherche et le développement afin de mettre au point des technologies nouvelles, des technologies plus perfectionnées et moins polluantes pour l'exploitation des énergies, ainsi que d'autres technologies essentielles aux fins de l'exécution des programmes dans les domaines relevant du module thématique;

j) Renforcer la coopération, notamment dans la recherche et le développement, en ce qui concerne les technologies nécessaires aux fins de l'exécution des programmes dans les domaines relevant du module thématique;

k) Promouvoir la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, ainsi que la coopération régionale et sous-régionale;

l) Faire en sorte que les institutions internationales apportent un plus grand appui à la coopération et aux échanges technologiques dans le cadre des relations Sud-Sud et des relations triangulaires;

m) Appuyer, au moyen de l'assistance technique, le renforcement des capacités scientifiques et technologiques des pays en développement, notamment en établissant des pôles d'excellence et des « universités virtuelles »;

n) Promouvoir l'exécution intégrale et effective du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités;

o) Intégrer les questions relatives à l'énergie au service du développement durable, au développement industriel, à la pollution atmosphérique et de l'atmosphère et aux changements climatiques dans les stratégies nationales de développement durable et les stratégies de lutte contre la pauvreté, et élargir l'accès à l'énergie comme moyen de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

p) Renforcer les structures de gouvernance à tous les niveaux dans le secteur public comme dans le secteur privé, afin d'accélérer les progrès dans les quatre domaines thématiques retenus au titre du développement durable;

q) Renforcer les capacités de planification et de coordination intégrées des politiques de développement durable dans tous les départements et ministères concernés;

r) Établir des partenariats à tous les niveaux et engager toutes les parties intéressées et déterminées à relever les défis liés à l'exécution des programmes dans les domaines relevant du module thématique;

s) Faire participer le secteur privé plus activement à l'exécution, notamment en créant des conditions favorables aux investissements et en renforçant la responsabilité des entreprises sur les plans écologique et social;

t) Mesurer l'importance des modes de production et de consommation durables et appuyer ainsi le Processus de Marrakech et ses groupes d'experts;

u) Apprécier et mettre à profit le savoir et l'expérience en matière de gestion des ressources naturelles des neuf grands groupes recensés dans le cadre d'Action 21 et reconnaître qu'il est nécessaire de les faire participer pleinement aux décisions;

v) Favoriser la création de conditions favorables à l'investissement en éliminant les obstacles et en élaborant et renforçant constamment les cadres appropriés;

w) Appuyer de façon générale les initiatives d'éducation en matière de développement durable, notamment dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, les programmes de bourses et les échanges;

x) Mieux faire comprendre les relations entre les aspects économiques, sociaux et écologiques des modes de vie et des comportements individuels en renforçant le rôle de l'éducation et en sensibilisant au développement durable;

y) Mieux prendre en compte les problèmes liés aux inégalités entre hommes et femmes dans tous les domaines du développement durable.

**F. Examen et suivi**

12. Une ou deux journées seront consacrées à l'examen et au suivi de l'état d'avancement de l'exécution des décisions prises par la Commission du développement durable à sa quinzième session lors des sessions que la Commission tiendra en 2010/2011 et en 2014/2015.

**III. Adoption du rapport de la Réunion préparatoire intergouvernementale**

23. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 2 mars 2007, la Réunion était saisie du projet de rapport faisant l'objet du document E/CN.17/IPM/2007/L.2.

24. À la même séance, elle a adopté le rapport et pris note du projet de texte de négociation élaboré par le Président aux fins de transmission à la Commission du développement durable, à sa quinzième session (voir plus haut, par. 22).

---